

Dominique LEDOUBLE
15, rue d'Astorg
75008 PARIS

Olivier PERONNET
14, rue de Bassano
75116 PARIS

ATOS

**Transformation de Société Anonyme
en Société Européenne**

--

Rapport des commissaires à la transformation

Aux actionnaires et obligataires,

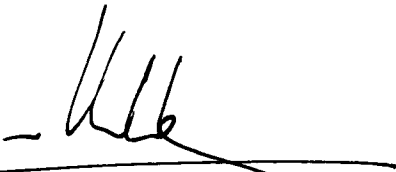
En exécution de la mission qui nous a été confiée par ordonnance de Monsieur le Président du Tribunal de Commerce de Pontoise en date du 19 avril 2012 et en application des dispositions de l'article L. 225-245-1 et de l'article L. 225-244 du Code de commerce, nous avons établi le présent rapport en vue de nous prononcer sur le montant d'actifs nets par rapport au capital social augmenté des réserves que la loi ou les statuts ne permettent pas de distribuer.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier si le montant d'actifs nets est au moins égal au montant du capital social augmenté des réserves que la loi ou les statuts ne permettent pas de distribuer. Nos travaux ont consisté notamment à apprécier l'incidence éventuelle sur la valeur comptable des éléments entrant dans la détermination du montant d'actifs nets des événements survenus entre la date des derniers comptes annuels et la date de notre rapport.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant d'actifs nets est au moins égal au montant du capital social augmenté des réserves que la loi ou les statuts ne permettent pas de distribuer.

A Paris, le 9 mai 2012,

Les commissaires à la transformation



Dominique LEDOUBLE



Olivier PERONNET

Commissaires aux comptes

Membres de la Compagnie Régionale de Paris